

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2025**

|                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Nombre de membres</b><br><br>En exercice : 54<br>Présents : 28<br>Votants : 35<br>Suffrages exprimés : 35<br><br><b>Vote</b><br><br>Pour : 35<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 | <p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à onze heure, le Comité Syndical s'est réuni à BESSAN, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président.</p> <p><b>Présent(e)s titulaires :</b> Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Pierre CROS, Jean-Charles DESPLAN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Michel HERAIL, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARRO, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Sébastien SAEZ, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux</p> <p><b>Présent suppléant :</b> Monsieur Bernard SAUCEROTTE, conseiller syndical suppléant.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats :</b> Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Bertrand GELLY, Robert GELY, Michel MOULIN, Stéphane PEPIN-BONNET, Laurence RUL, conseillers syndicaux.</p> <p><b>Absent excusé suppléé :</b> Monsieur Jordan DARTIER, conseiller syndical.</p> <p><b>Absent(e)s excusé(e)s :</b> Mesdames et Messieurs, Jean AUGÉ, Bernard AURIOL, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Vincent GAUDY, Rémy GLOMOT, Jean-Michel GUITTARD, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Thierry MAURAT, Sylvain MILLAU, Catherine MONTARON-SANMARTI, Armand RIVIERE, Bérenger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux.</p> <p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier BRESSON</p>                                                                   |
| <b>Date de convocation</b><br><br>11 décembre 2025                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Date de transmission en sous-préfecture</b><br><br>.....                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Date d'affichage</b><br><br>.....                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Délibération</b><br><br><b>N° 2025.08</b>                                                                                                                                     | <p style="text-align: right;"><b>Rapporteur : Le Président</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Contrôle de légalité</b>                                                                                                                                                      | <p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>Les alinéas 2 et 3 de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 stipulent que :</p> <p>« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.</p> <p>Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.</p> <p>Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».</p> <p>L'article L5211-36 du CGCT rend applicable aux EPCI et donc aux syndicats mixtes, les dispositions de l'article L.2312-1 et précise que « Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ».</p> |

L'article D.2312-3 créé par Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 (art.1), complété par le II de l'article 13 de la LPFP du 22 janvier 2018, définit le contenu du rapport du DOB.

**LE COMITE SYNDICAL**

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport d'Orientations Budgétaires ci-annexé.

*Ainsi délibérés à Bessan, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*

Le Président,  
Sébastien FREY



# ANNEXE RAPPORT 1

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



**SCOT**  
**DU BITERROIS**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026  
Comité Syndical du 19 décembre 2025

*Syndicat mixte du SCOT du Biterrois*

Immeuble Quai Wilson  
1 Carrefour de l'Hours  
34500 Béziers  
04 99 41 36 20  
[contact@scot-biterrois.fr](mailto:contact@scot-biterrois.fr)

[www.scot-biterrois.fr](http://www.scot-biterrois.fr)

## Table des matières

|                                                                     |          |
|---------------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2025</b>                          | <b>2</b> |
| <b>A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION</b>                            | <b>2</b> |
| <b>B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS</b>                          | <b>2</b> |
| 1. <i>La mise en œuvre du SCoT exécutoire</i>                       | 2        |
| 2. <i>L'observatoire et l'évaluation du SCoT</i>                    | 3        |
| 3. <i>Le Système d'Information Géographique (SIG)</i>               | 3        |
| 4. <i>La SLGITC</i>                                                 | 3        |
| <b>II LES ORIENTATIONS 2026</b>                                     | <b>4</b> |
| <b>A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE</b>                             | <b>4</b> |
| 1. <i>Objectifs stratégiques</i>                                    | 4        |
| 2. <i>Objectifs de gestion</i>                                      | 4        |
| <b>B. PLAN D'ACTION 2026 ET PLANNING</b>                            | <b>4</b> |
| <b>III. EXECUTION DU BUDGET 2025 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2026</b> | <b>6</b> |
| <b>A. BILAN 2025</b>                                                | <b>6</b> |
| 1. <i>Fonctionnement</i>                                            | 6        |
| 2. <i>Investissement</i>                                            | 7        |

## **I. BILAN DES ACTIONS MENEES EN 2025**

### **A. LA GESTION ET LA COMMUNICATION**

#### **ACTIONS ACHEVEES**

- Développement du site internet du Syndicat : correction des derniers points soulevés par le diagnostic

#### **ACTIONS EN COURS**

- Ajout sur le site internet du Syndicat des éléments de la Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (avec information sur les différents co-financeurs dont FEDER, intégration des logos...)
- Communication grand public sur la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte
- Des actions de sensibilisation et des formations pour les nouveaux élus.

### **B. L'ETAT D'AVANCEMENT DES MISSIONS**

#### **1. La mise en œuvre du SCoT exécutoire**

#### **ACTIONS ACHEVEES**

- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents. Estimation du nombre de déplacements sur site : 145
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour avis simple, nombre de dossiers traités : 3
- Instruction des dossiers d'urbanisme pour notes d'observations, nombre de dossiers traités : 7
- Instruction des autorisations de construire dans le cadre de l'accompagnement du SCoT aux services instructeurs des EPCI : 8
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale (pour passage en CDAC), nombre de dossiers traités : 2
- Participation aux réunions de la Région Occitanie dans le cadre de la modification

#### **ACTIONS EN COURS**

- Instruction de dossiers d'urbanisme pour avis simple et notes d'observations ;
- Instruction des dossiers d'autorisation commerciale pour passage en CDAC ;
- Accompagnement des communes en amont des démarches ou procédures, conseils en matière de contenu des cahiers des charges, expertises, avis juridiques, etc... ;
- Sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme par des réunions d'informations préalables avec les communes et EPCI, et réunions de conseils préalables à l'arrêt de leurs documents ;
- Intervention en séminaire des acteurs de l'observation des territoires pour y apporter et partager les expériences du Syndicat en matière de mise en œuvre et d'évaluation des SCoT
- Travail collaboratif étroit et rôle de facilitateur entre les communes, la DDTM, les chambres consulaires et les bureaux d'études dans le cadre de la mission d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs procédures d'urbanisme.

## **2. L'observatoire et l'évaluation du SCoT**

### **ACTIONS ACHEVEES**

- Exploiter les bases de données d'occupation des sols sur tout le territoire du SCoT en 2001, 2012, 2015, 2018 et 2021 afin d'observer et d'analyser les effets du SCoT sur le territoire en matière de consommation foncière, d'évolutions de densité de logement/ha...
- Prise en compte des évolutions de définition des notions d'ENAF et d'artificialisation pour mise à jour de la base de données d'OCCSOL SCoT : **nouveau millésime 2024**

### **ACTIONS EN COURS**

- **Exploiter le millésime 2024 de la base de données d'occupation des sols** sur tout le territoire du SCoT avec mise en perspective des données passées (2001, 2012, 2015, 2018 et 2021) afin d'observer et d'analyser les effets du SCoT sur le territoire en matière de consommation foncière, d'évolutions de densité de logement/ha...

## **3. Le Système d'Information Géographique (SIG)**

### **ACTIONS ACHEVEES**

- Production des cartographies pour l'analyse des documents d'urbanisme pour avis et en cours d'élaboration (accompagnement des communes et des BE, Exemple : carte de la consommation passée d'ENAF).

### **ACTIONS EN COURS**

- Réalisation de livrets communaux d'état des lieux de la consommation d'espaces NAF depuis 2001, via la mobilisation de la donnée d'occupation des sols.

## **4. La SLGITC**

### **ACTIONS ACHEVEES**

- Finalisation du cahier des charges (dans le cadre du Plan Littoral 21)
- Recherche et demande de subventions
- Marché public : Consultation, Analyse et sélection des candidats.
- Lancement des études

### **ACTIONS EN COURS**

- Finalisation du cahier des pour l'étude de la vulnérabilité des enjeux littoraux dans le cadre du PAPI Orb et Libron
- Pilotage des bureaux d'études
- Animation

## II LES ORIENTATIONS 2026

### A. OBJECTIFS ET FEUILLE DE ROUTE

#### 1. Objectifs stratégiques

- Se donner les moyens et les outils pour que le SCOT soit un dispositif au service du territoire et de son développement, répondant aux attentes et objectifs des élus et aux besoins des collectivités ;
- Continuer à développer concertation et partenariat, par la communication et les dispositifs participatifs ; prendre en compte les attentes pour favoriser l'échelon local tout en respectant les contraintes légales et l'harmonisation sur l'ensemble du territoire ;
- Renforcer le rôle de conseil et d'aide à la décision du Syndicat et mettre à disposition de toutes les collectivités des données, analyses, cartes et statistiques ;
- Analyser la compatibilité des documents de rang supérieur (SRADDET)
- Etablir un bilan de 3 ans d'application du SCOT 2 : dont trajectoire de la consommation d'ENAF

#### 2. Objectifs de gestion

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- **Diminuer la participation par habitant à 1.55 € contre 1.70 €.**
- Limiter l'autofinancement au plus juste compte tenu des excédents antérieurs d'investissement, tout en permettant de programmer les études nécessaires à la mise en œuvre/évaluation du SCOT et à la connaissance du territoire.

### B. PLAN D'ACTION 2026 ET PLANNING

L'exercice 2026 sera marqué d'une part par l'installation des instances qui fera suite aux élections municipales et d'autre part par l'accompagnement des collectivités en matière de conseil et d'instruction pour la mise en œuvre du nouveau Schéma. Des actions de sensibilisation et des formations pourront être proposées aux nouveaux élus.

Le travail du syndicat sera également poursuivi sur le volet littoral à travers la construction de la stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte.

En 2026, le Syndicat Mixte devra poursuivre à la fois :

- Ses missions de suivi, de mise en œuvre, d'évaluation, de communication et d'accompagnement de ses partenaires par rapport au SCOT exécutoire ;
- Ses missions d'études, avec la gouvernance pour une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte (SLGIC).
- Ses missions d'observation, à travers la constitution d'un observatoire

Les actions principales de l'année 2025 sont :

- Mise en œuvre
  - Poursuivre les démarches d'information et de sensibilisation à la prise en compte des orientations du SCoT (BE, Services Etat, collectivités, ...) ;
  - Suivre et traiter les dossiers d'autorisation d'urbanisme et commerciaux ;
  - Accompagner les communes/EPCI dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme (conseils, expertises, participation à la définition des enjeux, être force de propositions) ;
  - Poursuivre l'information sur des démarches innovantes et durables ;
  - Alimenter et actualiser régulièrement les tableaux de bord.
  - Analyser la compatibilité avec les documents de rangs supérieurs et évolutions législatives
- Communication/Concertation : Il s'agit d'un objectif prioritaire permettant de favoriser la co-construction et l'échange d'informations, simplifier les messages et d'améliorer l'image du SCoT et sa notoriété :
  - Maintenir le site internet : faciliter l'accès aux informations, données et documents de travail, à la cartographie.
- Dans le cadre de la réalisation du nouveau millésime d'occupation du sol 2024, des analyses sont effectuées afin d'estimer si la consommation d'ENAF se trouve être sur la trajectoire des objectifs que le SCoT s'est fixés.

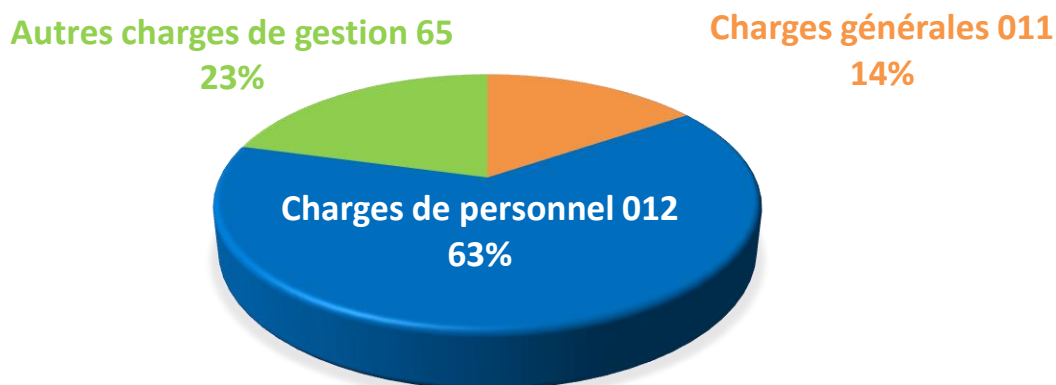


### III. EXECUTION DU BUDGET 2025 ET PREVISIONS BUDGETAIRES 2026

#### A. BILAN 2025

Le budget total 2025 a été voté pour un montant de 662 000 € en section de fonctionnement et de 616 800 € en section d'investissement.

#### REPRESENTATION DES CHARGES GENERALES AU CFU 2025 PREVISIONNEL



#### 1. Fonctionnement

##### EN DEPENSE

| Chapitre                                | Libellé                     | Budget global 2025 | Prévision CFU 2025 |
|-----------------------------------------|-----------------------------|--------------------|--------------------|
| 011                                     | Charges à caractère général | 94 300             | 61 218             |
| 012                                     | Charges de personnel        | 355 000            | 269 260            |
| 65                                      | Charges de gestion courante | 112 100            | 99 356             |
| 67                                      | Charges spécifiques         | 5 000              | 0                  |
| <b>Dépenses réelles</b>                 |                             | <b>566 400</b>     | <b>429 834</b>     |
| 023                                     | Virement                    | 25 600             | 0                  |
| 042 - 6811                              | Amortissement               | 70 000             | 46 017             |
| <b>Total dépenses de fonctionnement</b> |                             | <b>662 000</b>     | <b>475 851</b>     |

- Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2024 (+4,8%). Les charges à caractère général diminuent de 0,1% du fait de la baisse des frais d'énergie, Les frais de personnel (+2,7%) liée à l'arrivée du nouveau recrutement en année pleine et des indemnités des élus (+17,9%) dû à l'arrivée de nouveaux élus en janvier 2025.
- Les amortissements sont en baisse de 16,9% car plusieurs immobilisations sont totalement amorties en 2025.

## EN RECETTE

| Chapitre                                | Libellé                     | Budget global<br>2025 | Prévision CFU<br>2025 |
|-----------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 74                                      | Dotations et Participations | 514 564               | 499 440               |
| 75                                      | Produits de gestion         | 0                     | 1 096                 |
| <b>Recettes réelles</b>                 |                             | <b>514 564</b>        | <b>500 536</b>        |
| 002                                     | Excédent antérieur reporté  | 147 436               | 147 436               |
| <b>Total recettes de fonctionnement</b> |                             | <b>662 000</b>        | <b>647 972</b>        |

Le montant des participations des EPCI est de 459 470 €, sur la base de 1,70 € par habitant.  
L'excédent de fonctionnement 2024 reporté au CFU 2025 est de 147 436 €, en hausse par rapport au CFU 2024.

## 2. Investissement

## EN DEPENSE

| Chapitre                               | Libellé                     | Budget global<br>2025 | Prévision CFU<br>2025 |
|----------------------------------------|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| 20                                     | Etudes Scot + Logiciels     | 365 000               | 28 905                |
| 21                                     | Immobilisations corporelles | 251 800               | 1 026                 |
| <b>Total dépenses d'investissement</b> |                             | <b>616 800</b>        | <b>29 931</b>         |

Ces dépenses comprennent principalement l'étude OCSOL pour 23 760 €.  
L'AP Littoral débutera seulement en 2026.

## EN RECETTE

- FCTVA : 12 655 €,
- Dotations aux amortissements : 46 017 €,
- Résultat d'investissement reporté : 367 864 €, en hausse de 11,1% par rapport au CFU 2024

## 3. Résultat prévisionnel

- Excédent de fonctionnement : environ 172 100 €
- Excédent d'investissement : environ 396 600 €

## **B. PREVISIONS BUDGETAIRES 2026**

### **1. Objectifs de gestion**

◦ **Diminuer le niveau des participations par habitant, soit 1,55 € par habitant, contre 1,70 € en 2025 ;**

◦ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;

◦ Financer « l'étude Littoral » à hauteur de 290 000 € sur 3 ans, cette dépense sera prévue dans une nouvelle AP et subventionnée à 80% du montant HT. Clôturer l'AP révision du SCOT après le règlement des dernières prestations juridiques. Le syndicat n'a pas d'autre engagement pluriannuel ni aucun endettement ;

### **La gestion du personnel :**

Le SCOT emploie actuellement 5 agents, tous statuts confondus qui se répartissent de la façon suivante :

- Structure des effectifs : 3 Titulaires et 1 Contractuel en CDI et 1 contrat de projet,
- Quotité de temps : 4 agents à temps complet et 1 agent à 80%
- Parité : 2 femmes et 3 hommes

Le recrutement, en 2024, de l'agent contractuel est financé à hauteur de 50% dans le cadre du « Plan Littoral 21 ».

Les principaux éléments de rémunération seront en 2026 :

- Charges de personnel prévues en 2026 : 340 000 €  
Dont :
  - Traitements indiciaires : 160 000 €
  - Régimes indemnitaires et bonifications : 50 000 €
  - Charges : 95 000 €

Traitements non indiciaires (vacations, supplément familial, indemnités diverses) : 35 000 €

### **2-Prévisionnel**

Pour le budget 2026, les **dépenses réelles de fonctionnement** sont prévues en baisse d'environ 2.6% par rapport au budget primitif 2025.

- Le chapitre 011 – Les dépenses à caractère général diminuent de 2% par rapport au BP 2025, dû à la baisse sur l'électricité et sur les locations de matériel (machine à affranchir non renouvelée).
- Les charges de personnel diminuent de 4,2%, le montant ainsi inscrit s'ajuste en fonction d'un effectif stable.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont en hausse de 17,9% du fait de l'arrivée de 2 nouveaux élus en janvier 2025.

- **La participation par habitant** des EPCI diminue et sera de **1,55 € par habitant** en 2026, contre 1,70 € en 2025.

Les montants précis des participations de chaque EPCI seront connus début 2026 lors de la parution des chiffres officiels de la population à prendre en compte pour 2026.

Cette recette, ajoutée à la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2025, permettra de couvrir les besoins de crédits de fonctionnement 2026.

**Les dépenses d'investissement** correspondent au coût des études qui seront réalisées en 2026, auxquelles s'ajoutent des dépenses en matière d'informatique et de matériel.

L'enveloppe de l'AP « études conduites dans le cadre de la révision du SCOT » est reconduite en 2026 pour couvrir les dernières dépenses. Les crédits de paiement pour 2026 s'élèveront à 20 000 € pour financer l'accompagnement juridique.

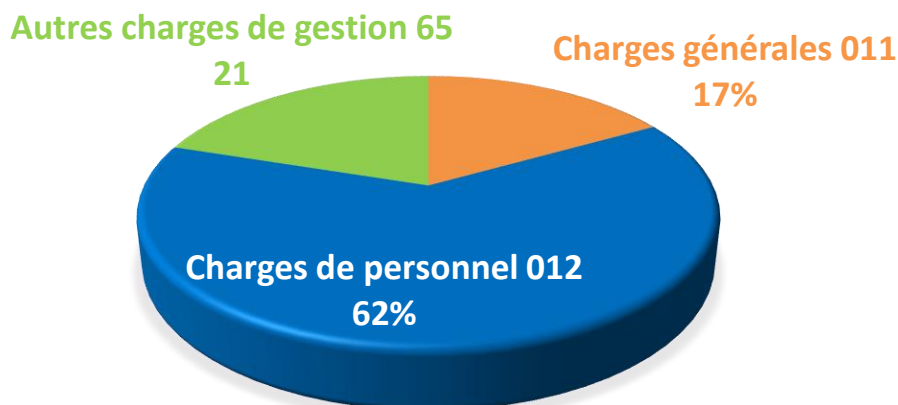
L'AP pour « l'étude littoral » s'élèvera sur 2026 à 250 000 €, avec une subvention estimée de 60 à 80% sur les montants HT.

Les dépenses d'investissement seront financées par l'autofinancement (virement + amortissement) de la section de fonctionnement et par les résultats d'investissements reportés.

Les crédits à inscrire en 2026 sur les principaux chapitres de dépenses et recettes seront de l'ordre de :

## EN FONCTIONNEMENT

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT        |                | RECETTES DE FONCTIONNEMENT               |                |
|-----------------------------------|----------------|------------------------------------------|----------------|
| Charges à caractère général (011) | 92 400         | Participation des EPCI                   | 459 470        |
| Charges de personnel (012)        | 340 000        |                                          |                |
| Autres charges de gestion (65)    | 114 100        | Excédent de fonctionnement reporté (002) | 172 121        |
| Charges spécifiques               | 5 000          | Subvention de fonctionnement             | 30 609         |
| Virement + Amortissement          | 110 700        |                                          |                |
|                                   | <b>662 200</b> |                                          | <b>662 200</b> |



**EN INVESTISSEMENT :**

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT                                           |                | RECETTES D'INVESTISSEMENT                  |                |
|---------------------------------------------------------------------|----------------|--------------------------------------------|----------------|
| Immobilisations Incorporelles (20)<br>Dont AP : 270 000             | 325 000        | Résultat d'investissement<br>reporté (001) | 396 606        |
| Immobilisations corporelles (21)<br>Dont matériel, Mobilier: 25 000 | 238 727        | Virement + Amortissement                   | 110 700        |
|                                                                     |                | Subvention plan littoral                   | 53 094         |
|                                                                     |                | FCTVA                                      | 3 327          |
|                                                                     | <b>563 727</b> |                                            | <b>563 727</b> |